Urssaf
Île-de-France

Au service de notre protection sociale

Stat'ur conjoncture

Septembre 2023 - N°50

Progression de l'emploi au 2e trimestre en Île-de-France

Au 2e trimestre(1), l'emploi salarié privé en Île-de-France progresse de 0,3 % sur un trimestre. Le ralentissement de l'économie induit par la remontée des taux d'intérêt n'affecte pas encore l'emploi francilien. Sur un an, l'emploi est en forte hausse (+ 1,8 %) et la région atteint ainsi un nombre record de salariés. Les activités informatiques et celles de conseil demeurent les principaux moteurs de l'emploi francilien.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Chiffres clés

0,3 %
de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France

90 100
emplois créés sur un an dans la région

L'emploi francilien poursuit son expansion ce trimestre

Plus de 13 200 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,3 % par rapport au trimestre précédent). Tous les grands secteurs affichent une progression ce trimestre à l'exception de la construction (- 0,3 %). Ainsi, l'intérim (+ 0,4 %), l'industrie (+ 0,4 %) et le tertiaire hors-intérim (+ 0,3 %) gagnent des emplois. En conséquence, l'emploi francilien signe un dixième trimestre consécutif de progression et atteint un niveau record d'emplois. La croissance trimestrielle de l'emploi est supérieure à celle obtenue au niveau national (+ 0,1 %) et elle contribue largement aux 15 200 emplois créés en France.

À noter que les créations d'emplois du 1er trimestre 2023 ont été révisées à la hausse, soit + 34 500 emplois contre + 29 500 en données provisoires.

Une progression solide de l'emploi sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 1,8 % sur un an, soit 90 100 emplois supplémentaires. Les activités informatiques continuent d'afficher des taux de croissance très élevés (+ 4,1 % sur un an) de même que les activités de conseil (+ 3,9 %). En quatre ans, ces deux secteurs ont créé plus de 100 000 emplois nets.

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) L

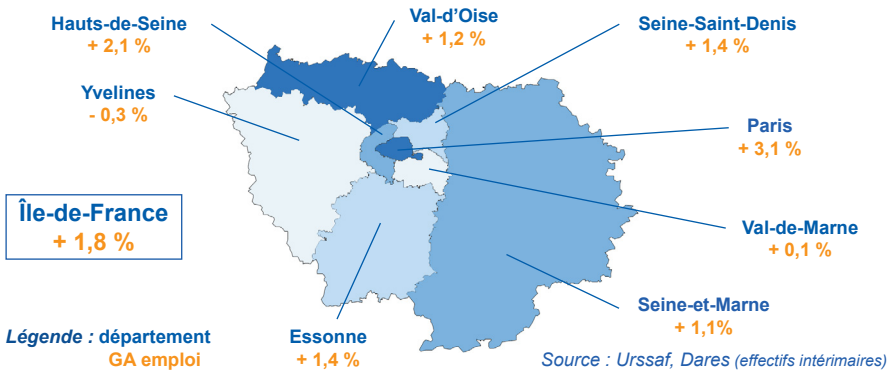

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

		En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel
		2023 T2	2022 T4	2023 T1	2023 T2	2023 T2
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'€uros) L	58 045	+ 1,2 %	+ 3,1 %	+ 0,7 %	+ 6,0 %
		58 240	+ 2,6 %	+ 2,0 %	+ 0,4 %	+ 6,4 %
	Emploi (en milliers) L	5 160	+ 0,2 %	+ 0,7 %	+ 0,3 %	+ 1,8 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en €uros)	3 759	+ 0,5 %	+ 2,6 %	+ 0,4 %	+ 3,9 %
		3 772	+ 1,9 %	+ 1,5 %	+ 0,1 %	+ 4,3 %
France entière	Masse salariale (en millions d'€uros) L	175 723	+ 0,9 %	+ 2,8 %	+ 1,0 %	+ 6,1 %
		176 481	+ 2,7 %	+ 1,2 %	+ 0,8 %	+ 6,6 %
	Emploi (en milliers) L	20 173	+ 0,2 %	+ 0,5 %	+ 0,1 %	+ 1,2 %
	Salaire mensuel moyen par tête (en €uros)	2 906	+ 0,2 %	+ 2,4 %	+ 0,8 %	+ 4,5 %
		2 918	+ 2,0 %	+ 0,9 %	+ 0,5 %	+ 5,0 %

**y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.*

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

AVERTISSEMENT. À compter du 8 juin 2023, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis. Cette intégration modifie légèrement les évolutions trimestrielles et annuelles publiées au cours de l'année passée.

GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire moyen par tête du secteur privé en glissement annuel (GA)

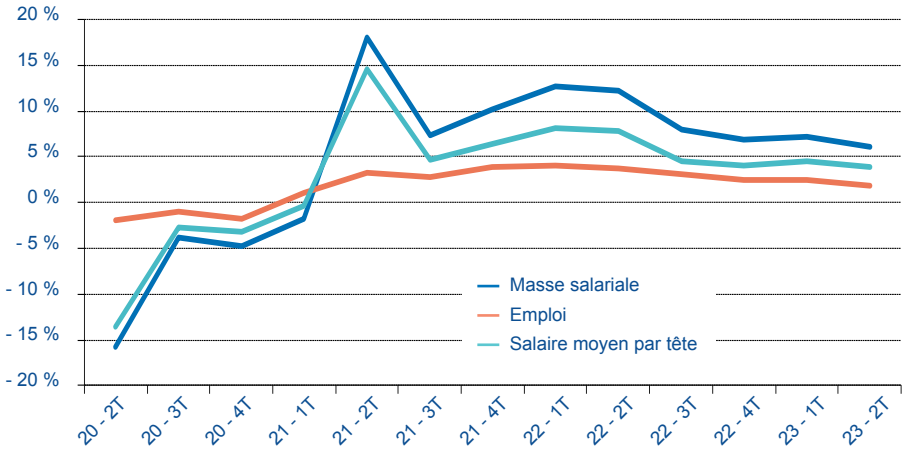

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Cette importante hausse francilienne sur un an est supérieure à celle de l'emploi national (+ 1,2 %). La région parisienne grâce à ses moteurs d'emplois traditionnels résiste mieux que les autres régions au ralentissement économique.

Une masse salariale en forte expansion

La masse salariale hors prime de partage de la valeur[(2)] augmente de 0,7 % par rapport au trimestre précédent. Cela s'explique aussi bien par un effet emploi que salaire. Pour le second, la hausse du Smic au 1er mai 2023 de 2,22 % contribue à ce dynamisme. Le SMPT (Salaire moyen par tête) en glissement trimestriel affiche ainsi une hausse de 0,4 %.

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de partage de la valeur progresse de 7,0 % en glissement annuel (+ 6,0 % sur le seul 2e trimestre), soit une progression un peu plus importante que celle observée sur le plan national (+ 6,6 %). Ces chiffres sont respectivement de 7,6 % et 7,2 % pour l'Île-de-France et la France en incluant la prime de partage de la valeur (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales).

Sur un an, la croissance du SMPT est de 3,9 %. Cette forte progression est due aux différentes revalorisations de salaires effectuées dans les entreprises pour atténuer les effets de l'inflation. Le SMPT au niveau national croît plus rapidement (+ 4,5 %). Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 759 € brut, soit un niveau supérieur de 29,4 % au salaire moyen national.

(2) loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Le tertiaire ralentit mais reste pourvoyeur d'emplois

Le tertiaire hors intérim a gagné une nouvelle fois des emplois ce trimestre (+ 0,3 %), après une progression très forte le trimestre dernier (+ 0,8 %). Ce grand secteur affiche néanmoins un rythme un peu plus faible que celui observé depuis deux ans. Sur un an, il progresse de 2,0 %, soit 82 300 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes (cf. Tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en progression de 0,2 % sur un an après une stagnation durant le trimestre écoulé. Le nombre de salariés dans la restauration augmente fortement (+ 2,3 % sur un an) grâce à une hausse sur le dernier trimestre (+ 0,7 %). L'hébergement enregistre une forte hausse ce trimestre (+ 1,5 %) après un temps d'arrêt au 1er trimestre 2023 (- 0,1 %). Sur un an, cette branche est en progression de 8,0 %, soit 4 800 emplois nets créés. Enfin, les activités informatiques (+ 4,1 % sur un an) et les activités de conseil (+ 3,9 % sur un an) poursuivent leur hausse. *A contrario*, les activités immobilières (- 2,0 %), les télécommunications (- 1,7 %), et les administrations publiques de statut privé (- 0,5 %) perdent des emplois.

L'intérim remonte légèrement ce trimestre (+ 0,4 %) après deux trimestres de baisse. Dans un contexte économique plus contraignant, le recours aux missions d'intérim demeure néanmoins sur un niveau haut, avec 126 400 intérimaires. Sur un an, l'emploi dans ce secteur affiche une baisse de 1,0 %.

L'emploi touché par le ralentissement dans la construction

Le nombre de salariés dans la construction diminue ce trimestre de 0,3 %. La diminution des mises en chantier commence à avoir un impact réel sur les effectifs. Plus généralement, depuis plusieurs trimestres, l'emploi dans ce secteur semble avoir atteint un plateau. Sur un an, le solde d'emploi reste néanmoins positif (+ 0,8 %) et évolue sur des niveaux records.

L'industrie bien orientée ce trimestre

L'emploi dans l'industrie progresse de 0,4 % ce trimestre. Ce secteur progresse pour la huitième fois consécutive en bénéficiant notamment ce trimestre de la hausse de l'emploi dans l'industrie pharmaceutique (+ 1,5 %), l'industrie chimique (+ 1,1 %), l'industrie du meuble ; réparation et installation de machines (+ 0,7 %) et les industries agro-alimentaires (+ 0,7 %).

Sur un an, les emplois industriels sont en hausse de 1,5 %. L'industrie du meuble ; réparation et installation de machines (cf. Tableau 2) continue d'afficher une forte progression (+ 3,5 %) comme l'industrie chimique (+ 3,5 %).

Certains secteurs affichent néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs comme la branche bois et papier (- 2,7 %) ou l'industrie des plastiques (- 2,2 %).

TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité L

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2023 T2	2023 T2	2022 T2	2021 T2	2020 T2
BZ	Industries extractives	2,3	- 4,1 %	+ 1,1 %	- 0,9 %	+ 2,6 %
CA	Industries agro-alimentaires	60,4	+ 2,9 %	+ 3,2 %	+ 5,3 %	+ 0,0 %
CB	Habillement, textile et cuir	18,0	+ 3,0 %	+ 6,4 %	- 5,0 %	- 2,9 %
CC	Bois et papier	12,0	- 2,7 %	- 2,5 %	- 5,5 %	- 3,3 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 4,5 %	- 2,6 %	- 1,6 %	- 5,0 %
CE	Industrie chimique	29,4	+ 3,5 %	+ 5,4 %	- 0,5 %	- 0,3 %
CF	Industrie pharmaceutique	16,0	+ 2,4 %	+ 5,1 %	+ 2,3 %	- 0,7 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,0	- 2,2 %	- 1,4 %	- 2,4 %	- 1,7 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,8	- 0,9 %	- 0,9 %	- 3,7 %	- 3,1 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	38,6	+ 3,0 %	+ 0,7 %	- 0,5 %	- 0,9 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,1	+ 2,1 %	- 1,0 %	- 2,2 %	+ 0,9 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,9	- 0,6 %	+ 0,5 %	- 3,4 %	- 1,9 %
CL	Fabrication de matériels de transport	66,5	- 0,4 %	- 3,4 %	- 3,6 %	- 1,7 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	43,6	+ 3,5 %	+ 0,7 %	+ 1,4 %	+ 1,4 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	43,7	+ 0,4 %	+ 0,6 %	+ 0,6 %	+ 0,1 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	31,5	+ 3,4 %	+ 0,2 %	+ 3,3 %	+ 0,6 %
FZ	Construction	360,4	+ 0,8 %	+ 1,1 %	+ 5,0 %	+ 3,9 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	741,4	+ 0,2 %	+ 2,3 %	+ 1,9 %	- 1,3 %
HZ	Transports et entreposage	388,4	+ 1,2 %	+ 1,1 %	+ 1,3 %	- 1,3 %
IZ	Hébergement et restauration	359,1	+ 3,2 %	+ 8,6 %	+ 2,5 %	- 6,0 %
JA	Édition et Audiovisuel	151,1	+ 2,3 %	+ 4,9 %	+ 8,3 %	- 3,6 %
JB	Télécommunications	57,2	- 1,7 %	- 3,6 %	+ 2,3 %	+ 1,1 %
JC	Activités informatiques	290,4	+ 4,1 %	+ 8,5 %	+ 3,2 %	+ 1,8 %
KZ	Activités financières et d'assurance	328,1	+ 2,7 %	+ 2,0 %	+ 1,1 %	- 0,6 %
LZ	Activités immobilières	84,2	- 2,0 %	+ 2,6 %	+ 3,7 %	+ 0,2 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	472,4	+ 3,9 %	+ 5,4 %	+ 2,6 %	+ 2,1 %
MB	Recherche et développement	45,8	+ 1,9 %	+ 2,9 %	+ 2,0 %	+ 1,3 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	98,6	+ 2,7 %	+ 3,7 %	+ 1,8 %	- 3,4 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	635,9	+ 1,4 %	+ 7,0 %	+ 7,1 %	- 9,6 %
OZ	Administration publique	42,5	- 0,5 %	- 3,4 %	+ 2,5 %	- 2,5 %
PZ	Enseignement	100,3	+ 1,8 %	+ 5,7 %	+ 10,5 %	- 4,8 %
QA	Activités pour la santé humaine	119,7	+ 1,4 %	+ 1,6 %	+ 7,9 %	+ 0,9 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	216,7	+ 1,0 %	+ 3,3 %	+ 3,7 %	+ 0,3 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	105,5	+ 5,0 %	+ 13,0 %	+ 7,1 %	- 9,1 %
SZ	Autres activités de services	134,2	+ 2,0 %	+ 2,5 %	+ 4,1 %	- 3,1 %
	Industrie	428,5	+ 1,5 %	+ 0,7 %	- 0,4 %	- 0,8 %
	Construction	360,4	+ 0,8 %	+ 1,1 %	+ 5,0 %	+ 3,9 %
	Tertiaire	4 371,5	+ 2,0 %	+ 4,3 %	+ 2,9 %	- 1,5 %
	dont Tertiaire hors intérim	4 245,1	+ 1,9 %	+ 4,4 %	+ 3,6 %	- 2,6 %
	Intérim	126,4	- 1,0 %	+ 7,0 %	+ 30,6 %	- 32,4 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 3 : Emploi salarié et SMTP par département

	2023 T2	
	Emploi L (en milliers)	SMPT (en €uros)
75 - Paris	1 633	4 145
77 - Seine-et-Marne	403	2 733
78 - Yvelines	418	3 480
91 - Essonne	382	3 148
92 - Hauts-de-Seine	1 029	4 729
93 - Seine-St-Denis	549	3 193
94 - Val-de-Marne	422	3 223
95 - Val-d'Oise	326	2 764
National	**20 173**	**2 906**

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

L'Essonne et Paris dynamiques

Au 2e trimestre 2023, l'emploi évolue à la hausse dans six départements franciliens sur huit. L'Essonne est en forte progression ce trimestre (+ 0,6 %) suivi de Paris (+ 0,5 %) et de la Seine-Saint-Denis (+ 0,4 %). À l'inverse, le Val-de-Marne (- 0,2 %) et les Yvelines (- 0,1 %) affichent de faibles contractions.

Sur un an, tous les départements franciliens gagnent des emplois à l'exception des Yvelines (- 0,3 %). Paris affiche la dynamique la plus importante (+ 3,1 %) devant les Hauts-de-Seine (+ 2,1 %) et l'Essonne (+ 1,4 %).

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d''emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme L.

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur **www.urssaf.org** dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail **open.urssaf.fr**.

Urssaf Île-de-France
Numéro ISSN 2273-6689 – Urssaf Île-de-France - 93518 Montreuil Cedex
Directeur de la publication : Didier Malric – Rédacteur : Matthieu Goussot
Contact (département Statistique) : stats.idf@urssaf.fr